

Association Cantonale Genevoise de Football

Correspondance : CP 10 – 1211 Genève 8 – rue des Plantaporrêts 4 – 1205 Genève

T + 41 22 809 02 00

www.acgf.ch – acgf@football.ch



01.02.2023

COMMUNIQUE OFFICIEL n°29

CALENDRIER

RETRAITS EQUIPES

ADPG

actifs, 5^{ème} ligue, 2^{ème} degré

ADPG

seniors 30+, promotion groupe 1

REPRISE DES CHAMPIONNATS TOUR PRINTEMPS SAISON 2022-2023

Juniors A - B – C - FF-19 : samedi 11 mars 2023

Juniors D - E - FF-15 - FF-12 : samedi 11 mars 2023

Actifs et actives : dimanche 12 mars 2023

2^{ème} ligue régionale : dimanche 19 mars 2023

Seniors : vendredi 10 mars 2023

BRACK.CH Youth League : dimanche 12 mars 2023

TOUR PRINTEMPS

Les calendriers sont disponibles. Les clubs doivent saisir les heures des matchs dans Clubcorner et ce **avant le samedi 9 février 2023.**

La dernière journée de championnat des catégories actifs 2^e et 3^e ligue, actives 4^e ligue et BYL juniors A a été fixée à :

- 11h pour la 2^e ligue
- 10h pour la 3^e ligue
- 15h pour les actives 4^e ligue
- 15h pour la BYL juniors A

MANIFESTATIONS

CHAMPIONNAT GENEVOIS FUTSAL JUNIORS C 2022-2023

Le championnat se déroule au CFPT Mécanique au Petit-Lancy sur 3 journées, le samedi 21 janvier 2023, le samedi 28 janvier 2023 et le samedi 11 février 2023.

TOURNOI FF-15 DE L'ACGF LE DIMANCHE 5 MARS 2023

Le tournoi se déroulera au stade d'Aire-le-Lignon. Les clubs FF-15 ont reçu le formulaire d'inscription par e-mail.

Nous vous rappelons que la participation des clubs avec des équipes FF-15 est obligatoire.

INFORMATIONS DIVERSES

COURS ANIMATEUR 2023

COURS

SVF ACGF E/A 1/23

SVF ACGF E/A 2/23

SVF ACGF E/A 3/23

DATES

26.01.2023

31.01.2023

02.02.2023

COMPLET

COMPLET

COMPLET

LIEUX

Onex

La Plaine

Vésenaz

COMMUNICATION AUX CLUBS

La Commission de jeu et des affaires spécifiques a constaté une recrudescence, lors du premier tour, de matchs lors desquels des joueurs non-qualifiés ont été alignés ou de tentatives à cet effet.

De tels cas constituent une fraude grave et seront sanctionnés a minima des peines suivantes :

- entraîneur concerné : 1 an de suspension
- joueur concerné : 6 mois de suspension
- capitaine de l'équipe concernée : 6 mois de suspension

Aucune tolérance ne sera appliquée et la Commission encourage tous les clubs à communiquer ce qui précède à leurs équipes, ainsi qu'à leurs staffs et responsables.

Il appartient aux clubs et aux licenciés des équipes concernées d'assurer et de démontrer que tous leurs joueurs peuvent être alignés pour les rencontres officielles. Les feuilles de match incomplètes, illisibles ou présentant des informations équivoques seront interprétées à la charge du club qui les présentent. Les signataires sont présumés avoir vérifié l'exactitude des informations présentées. Les contrôles d'identité doivent être respectés en tout temps à satisfaction de l'arbitre, avant et après la rencontre. Le rapport d'arbitre fait foi. L'impossibilité pour l'arbitre d'identifier valablement un joueur par contrôle visuel (notamment en cas de départ du joueur concerné avant ou après la rencontre, malgré la demande de l'arbitre) sera interprétée à la charge du club concerné et pourra être traitée comme une tentative d'infraction.

Toute tentative sera également sanctionnée en application de l'article 7 du Règlement disciplinaire de l'ASF (RD). La Commission de jeu et des affaires spécifiques informe d'ores et déjà les clubs qu'aucune atténuation de peine ne pourra être envisagée.

Une amende de CHF 2'000.- à CHF 5'000.- par cas pourra en outre être prononcée à l'encontre des clubs reconnus coupables de tricherie. L'ACGF se réserve par ailleurs le droit d'appliquer à l'encontre de ces clubs les mesures disciplinaires prévues à l'article 23 du RD en cas de fraudes répétées et/ou systémiques. Ces mesures potentielles incluent notamment le retrait à une équipe de points acquis ou futurs, l'exclusion d'une équipe d'une ou de plusieurs compétitions en cours ou futures ou le boycott pour une durée déterminée ou indéterminée.

Enfin, tout responsable de club donnant instruction à ses collaborateurs d'adopter un tel comportement se verra également suspendu pendant une durée d'une année au minimum. A cet effet, l'ACGF procédera à des mesures d'enquête, annoncées ou non.

INFORMATIONS DE LA COMMISSION DES ARBITRES

Les joueurs devant porter des lunettes médicales pour la pratique du football doivent impérativement acquérir des lunettes de sport, ceci dans toutes les catégories de jeu. Toute autre forme de lunettes n'est pas acceptée et l'autorisation de jouer ne sera pas admise par l'arbitre. Il en va de la sécurité de tous.

Des lunettes en plastique avec des verres en plastique également sont accessibles pour un prix avoisinant CHF 150.-

La Commission des Arbitres communique qu'elle est à disposition des clubs pour des discussions, partages et explications concernant tout sujet en lien avec l'arbitrage. Si vous êtes intéressés, des membres de la commission peuvent se déplacer dans vos clubs pour un rendez-vous avec votre comité, vos entraîneurs, etc. Merci de contacter directement par e-mail son président, perez.augustin@football.ch.



PRESCRIPTIONS D'EXECUTION JUNIORS

Les prescriptions d'exécution juniors pour la saison 2022-2023 se trouvent sur notre site internet : [Association cantonale genevoise de football - News et communiqués \(acgf.ch\)](http://Association cantonale genevoise de football - News et communiqués (acgf.ch))

eCUP POUR LES CLUBS

Mettez votre club en avant et remportez la FIFA 23 eCup avec vos amis !

Profite de la possibilité de représenter ton club et participe à l'eCup for Clubs sur la Association Suisse de Football - eArena. Montre à toute la Suisse quel club présente les meilleur-e-s joueuses et gagne, en plus de la gloire et de l'honneur, des prix exclusifs pour ton équipe !

La proposition, derrière cette idée, est simple. Nous souhaitons, en collaboration avec les joueuses licencié-e-s et les fonctionnaires des clubs de toute la Suisse, proposer avec l'eCup for Clubs un moment fort particulier à domicile ou dans le club house - avec pour objectif de désigner à la fin la meilleure équipe de club.

Chaque club peut inscrire autant d'équipes qu'il le souhaite. Tous les clubs s'affrontent en duel dans différents tournois en mode équipe 2vs2 sur la console PlayStation. La période a été fixée spécialement de manière à ce que nous ne touchions pas à la saison sur le terrain (gazon et/ou synthétique).

Si vous avez des questions ou des doutes, l'équipe eArena (earena@football.ch) se fera un plaisir de vous aider.

Nous nous réjouissons de vivre de nombreux et passionnants moments FIFA.

REPARTITION DES CLASSES D'AGE DANS LE FOOTBALL DE BASE POUR LA SAISON 2022/2023

Il y a lieu de bien tenir compte de la répartition des classes d'âge auprès des joueuses juniors et des juniors. Pour la saison 2022 / 2023 ces classes d'âge sont réparties comme suit :

Juniors A - 01.01.2003 - 31.12.2005

Juniors E - **01.01.2012** - 31.12.2013

Juniors B - 01.01.2006 - 31.12.2007

Juniors F - **01.01.2014** - 31.12.2015

Juniors C - 01.01.2008 - 31.12.2009

Juniors G - **01.01.2016** - 31.12.2017

Juniors D - 01.01.2010 - 31.12.2011

Les juniors A et B (01.01.2003 - 31.12.2007) peuvent être alignés dans les équipes d'actifs.

Les juniors B peuvent jouer dans la catégorie des juniors A, les juniors C dans la catégorie des juniors B, les juniors D dans la catégorie des juniors C, les juniors E de la classe d'âge supérieure dans la catégorie des juniors D, les juniors F de la classe d'âge supérieure (avec qualification ASF) dans la catégorie des juniors E et les juniors G de la classe d'âge supérieure dans la catégorie des juniors F.

Joueuses juniors

FF-19 - 01.01.2004 – 31.12.2007 – peuvent être alignées dans les équipes d'actives.

FF-15 - 01.01.2008 – 31.12.2011

FF-12 - 01.01.2011 – 31.12.2014

Les filles peuvent jouer dans toutes les catégories juniors des garçons. Les joueuses qui figurent dans la classe d'âge la plus jeune de leur catégorie sont également qualifiées dans la catégorie junior inférieure. Dans les groupes constitués uniquement avec des filles (championnat de filles) les joueuses plus âgées ne sont pas admises.

MATCHES D'ENTRAÎNEMENT OU AMICAUX

Les matches d'entraînement ou amicaux de 2ème ligue inter, 2ème ligue, M-18 à M-15, FE-13, FE-14, féminines LNA sont attribués au convocateur de l'ACGF. Les arbitres ne sont pas autorisés à diriger les matches d'entraînement dans ces catégories sans l'autorisation du service de la convocation.

Pour toutes les autres catégories (Junior League compris), une liste des arbitres avec leur qualification actuelle est mise en ligne sur le site Internet de l'ACGF (rubrique « news et communiqués »). Les clubs sont chargés de convoquer eux-mêmes les arbitres en fonction des qualifications de chacun et en privilégiant si possible les arbitres du club.

Les arbitres ont l'autorisation de diriger des matches d'une catégorie au-dessus de leur propre qualification, exception faite pour les arbitres ayant la qualification de 3ème ligue, ces derniers n'ont pas l'autorisation de diriger des rencontres de 2ème ligue.

Les clubs ont l'obligation d'annoncer leurs matches par le biais de Club Corner.

Recommandation : le club recevant prendra contact téléphoniquement avec l'arbitre désigné, trois jours avant la rencontre.

TOURNOIS AUTORISES PAR L'ACGF

L'ACGF rappelle aux clubs que tous les tournois en salle et en plein air doivent lui être préalablement annoncés à l'aide du formulaire « demande d'autorisation d'organiser un tournoi de football ». Ce formulaire est disponible en cliquant sur le lien suivant :

http://www.acgf.ch/Portaldata/13/Resources//formulaire_demande_d_autorisation.pdf

Les clubs n'ayant pas préalablement annoncé leur tournoi feront l'objet d'une amende administrative de Fr. 200.--.

TOURNOI AUTORISE

FC Puplinge

juniors E-F

11.06.2023

Stade municipal de Puplinge

AMENDE

ADPG

retrait actifs 5^{ème} ligue

CHF 500.-

ADPG

retrait seniors 30+ promotion

CHF 500.-

LA VIE DES CLUBS – INFORMATIONS N'ENGAGEANT PAS LA RESPONSABILITE DE L'ACGF

Genève, le 1 février 2023/hw